

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 18 février 2016

Le dix-huit février deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Clarisse PEPION, Maire.

Date de la convocation	12 février 2016
Date de l'affichage	12 février 2016

I. Ouverture de la séance à 19h

Nombre de conseillers en exercice : 19

II. Contrôle du quorum

Présents: 18 Votants: 19 Délégations: 01 Excusés: 01

Présents:

PEPION Clarisse, GOMET Alain, BOURSIER Magali, HUIDO Etienne, JEUDON Jocelyne, PUARD Philippe, PAULMIER Christine, SEBGO Brigitte, ROLLEAU Yannick, RIOULT Thierry, PATRIGEON Catherine, ROBERT Laurent, DEBEURET Marie-Pierre, AUBARD Éric, CHABENAT Jean-Michel, PONROY Marie-Agnès, PERRICHON Didier, DEMARET Bernard.

Délégations:

MAILLET Cécile à PONROY Marie-Agnès.

Excusés:

MAILLET Cécile,

Madame Clarisse PEPION préside la séance.

III. Lecture d'ordre du jour

Madame le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

Informations:

- Organigramme des services de la Collectivité,
- Présentation du règlement du Centre Communal d'Action Sociale et du bilan d'activité,

- Foire de Septembre / Proposition de modification du marché et présentation du calendrier des festivités,
- Recrutement d'un contrat d'avenir au sein des Services Techniques,
- Compte-rendu d'une décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal.

Délibérations:

Ressources Humaines

1. Présentation et approbation du règlement intérieur du personnel territorial n°2016.02.08.

Finances

- 1. Budget annexe de la Chesnaye n°2016.02.09:
 - Adoption du Compte Administratif 2015,
 - Approbation du Compte de Gestion 2015,
 - Affectation du résultat 2015.
 - Adoption du budget primitif 2016.
- 2. Remboursement de frais n°2016.02.10,
- 3. Cimetière Communal / Fixation des tarifs du nouveau columbarium n°2016.02.11,
- 4. Subventions aux associations n°2016.02.12,
- 5. Domaine de la Chesnaye / Proposition de convention de servitude avec ERDF n°2016.02.13.

Questions diverses

IV. Ordre du jour

Informations:

- Madame le Maire rappelle que pour améliorer la qualité des liens entre les services municipaux et afin que tous les services travaillent mieux ensemble, la municipalité a choisi de mettre en place une organisation efficiente de la structure traditionnelle des collectivités, privilégiant la polyvalence et la mutualisation afin de mieux répondre au service public.
- Le CCAS s'est réuni en mairie le 9 Février 2016 pour faire le bilan de l'année 2015. Madame le Maire informe que les bourses au permis de conduire ont été accordées, que l'abri de nuit, sur la période de Novembre 2014 à Mars 2015, a comptabilisé 31 nuits et qu'actuellement sur la période 2015/2016 le logement comptabilise 14 nuits.
 - Une bourse pour l'achat du matériel de coiffure a été accordée à hauteur de 200 € pour une personne en apprentissage.
 - De plus, 5 bons alimentaires d'urgences ont été attribués pour un total de 220 \in , considérant que pour une personne seule, on accorde un bon alimentaire de 20 \in et 50 \in par famille.
 - Cet été, le plan canicule a été mis en vigueur. Un courrier a été envoyé à tous les partenaires accueillant des personnes vulnérables comme l'EHPAD, les médecins ... Un travail a été ensuite fait au secrétariat en présence de deux élus pour recenser les personnes vulnérables. Le Conseil Municipal s'est alors déplacé pour aller voir ses personnes. A savoir que cette année, les élus ont rendu visite à 50 personnes.
 - Le CCAS s'est concerté notamment pour la mise en place d'un règlement intérieur qui a été validé lors de cette réunion. Ce règlement informe que les personnes étant dans le besoin auront à remplir une fiche ressource lors d'un rendez-vous avec les membres du CCAS. Ce processus a pour but de diriger ces personnes vers des structures adaptées et également d'assurer un suivi.
- Madame le Maire, ainsi que les élus constatent depuis plusieurs années que le marché de la Foire de Septembre n'est pas un grand succès. Il est proposé de déplacer le marché le

dimanche au lieu du samedi en même temps que la brocante. Monsieur Alain GOMET rappelle que la soirée entrecôte aura, quant à elle, toujours lieu le samedi soir. Madame le Maire a présenté le calendrier des festivités pour l'année 2016.

- Une commission de recrutement pour un contrat d'avenir au sein des Services Techniques a été organisée. Sur 7 candidats reçus en entretien, 3 ont été retenus pour réaliser une période de mise en situation professionnelle de 3 jours. Une personne ne s'est pas présentée. Madame le Maire, constatant les besoins au sein des services techniques, avec Monsieur BRACHET, directeur des services techniques, demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur 2 recrutements en contrat d'avenir.
- Une décision a été prise le 25 janvier 2016 relative à l'aménagement de la Rue de Barzelles, de la Rue du Four, de la Place Florimond Dupuy et de la Place du Général Leclerc. Les offres retenues sont les suivantes :
 - Lot n°1 VRD : Société STEC ZI « la Martinerie » 36130 DIORS pour un montant de 113 297.07 € HT,
 - Lot n°2 Eclairage public : Société CITEOS ZI « Les Noyers » 36150 VATAN pour un montant de 10 123.00 € HT,
 - Lot n° 3 Espaces verts : Société MILLET et FILS « La Giraudière » Route de Tours – 18100 VIERZON pour un montant de 3 453.87 € HT.

1) Ressources Humaines – Présentation et approbation du règlement intérieur du personnel territorial n° 2016.02.08.

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur du personnel territorial a été validé le 8 Février 2016 en commission municipale, toutes commissions confondues. Il a été décidé de mettre en place une nouvelle organisation des services privilégiant la polyvalence et la mutualisation. Ce règlement s'appliquera à tous les agents de la Collectivité. Il favorisera le positionnement de chacun sur son poste de travail.

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

Autoriser la mise en place de ce nouveau règlement

Voix pour 19	Voix contre	0	Absentions	0
--------------	-------------	---	------------	---

2) Finances - Budget annexe de la Chesnaye – n°2016.02.09

Le compte administratif du budget de la ferme de la Chesnaye fait apparaître un excédent de fonctionnement de $3545.51 \in$.

Le budget primitif du budget annexe de la ferme de la Chesnaye, pour l'exercice 2016, s'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et en recettes, à la somme de 62 000 €.

Madame le Maire demande pourquoi le budget n'a pas été reporté cette année.

Monsieur Didier PERRICHON répond que Monsieur Bernard MAILLOCHON, comptable, a refusé de faire le rattachement pour cette année (modification faite le 18 Mars 2016)

Madame le Maire rappelle qu'elle souhaite être avisée de ce type de comportement afin que les responsables de services puissent rappeler les missions de travail des agents.

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

- Approuver le budget de la ferme de la Chesnaye sur le compte administratif et le budget primitif pour l'exercice 2016.
- Madame le Maire ne participe pas au vote.

Voix pour 18 Voix cont	tre 0	Absentions 0	
------------------------	-------	--------------	--

Départ de Monsieur Thierry RIOULT à 20 heures pour raisons professionnelles.

3) Finances - Remboursement de frais – n° 2016.02.10

Madame le Maire précise à l'Assemblée qu'en date du 11 Février 2016, Madame Jocelyne JEUDON a réglé une facture d'un montant qui s'élève à la somme de 117.85 € car la Société ACTION située Avenue d'Occitanie – 36250 SAINT-MAUR, a refusé le mode de paiement par mandat administratif pour la vente de fournitures diverses destinées à équiper le logement situé 63 rue Grande à Vatan des réfugiés.

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

- Accepter le remboursement de frais à Madame Jocelyne JEUDON qui s'élève à 117.85 €.
- Madame JEUDON ne participe pas au vote.

Voix pour 17 Voix contre 0 Absentions 0

4) Finances - Cimetière communal / Fixation des tarifs du nouveau columbarium - n° 2016.02.11

Madame le Maire propose les tarifs suivant pour les habitants des Communes ci-dessous visées en précisant que lesdits tarifs ont été calculés sur la base du coût des équipements :

Cases

Concessions	VATAN	LA CHAPELLE-	REBOURSIN	SAINT-
		SAINT-LAURIAN		FLORENTIN
Sur 15 ans	350,00 €	380.00 €	380.00 €	380.00 €
Sur 30 ans	420.00 €	450.00 €	450.00 €	450.00€
Cavurnes	•			
Concessions	VATAN	LA CHAPELLE-	REBOURSIN	SAINT-
		SAINT-LAURIAN		FLORENTIN
Sur 15 ans	370.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Sur 30 ans	440.00 €	470.00 €	470.00 €	470.00 €

Madame Catherine PATRIGEON demande si les concessions au columbarium existent sur 50 ans et combien d'urnes il est possible de mettre dans une case et une cavurne.

Madame le Maire lui confirme que les concessions sur 50 ans au columbarium n'existent plus et donne la parole à Madame Jocelyne JEUDON.

Madame Jocelyne JEUDON répond que les cases peuvent contenir 2 urnes et que les cavurnes peuvent contenir 3 cases.

Monsieur Didier PERRICHON s'interroge sur le columbarium, notamment sur l'agrandissement. Il demande s'il n'aurait pas fallu agrandir encore plus le columbarium.

Madame le Maire explique que pour des raisons budgétaires le choix a été fait de prévoir la possibilité en terme d'espace pour ajouter annuellement des cases si besoin.

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

 Accepter les nouveaux tarifs du columbarium pour les habitants de la Commune ainsi que les habitants des Communes ci-dessous visées.

Voix pour 18 Voix contre 0	Absentions 0
----------------------------	--------------

5) Finances - Subventions aux associations – n° 2016.02.12

Madame le Maire rappelle les décisions du Conseil Municipal du 17 Septembre 2015 et du 19 Novembre 2015 de soutenir le projet de « La Pratique » dans le cadre du festival du 15 au 18 Juin 2016. Cette manifestation a pour objectif de favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité ainsi que le meilleur accès de tous à la culture.

Madame le Maire précise qu'à l'image du projet de la Pratique, lieu de recherche et de création tourné vers toutes les pratiques artistiques, cet évènement proposera une programmation associant des artistes de toutes disciplines, mais il sera aussi l'occasion de tisser des liens avec les habitants du canton de Vatan et plus largement du département. Le festival En Pratiques se déroulera donc dans les espaces de la Pratique, mais aussi « hors les murs », dans les communes voisines d'Aize, Saint-Florentin et Saint-Pierre de Jards.

En amont du festival, les écoles ont été sollicitées tout au long de l'année :

- TAP : 101 enfants ont assisté à des ateliers artistiques,
- 2 classes de CM2 soit 50 élèves participent à des ateliers de danses,
- 1 classe de CM2 soit 25 élèves ont assisté à 2 spectacles à Equinoxe,
- 1 classe de maternelle soit 25 élèves ont assisté à 1 spectacle à Equinoxe,
- 20 élèves de collèges bénéficient d'ateliers danse et littérature,
- 2 classes de CM2 plus les élèves du collège assisteront à 2 spectacles pendant le festival.

Il est proposé de verser au Centre Chorégraphique National d'Orléans, porteur du projet une subvention de 4 000 €

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

Accepter de verser au Centre Chorégraphique National d'Orléans, une subvention de 4 000 €.

Voix pour 18 Voix contre	0	Absentions	0
--------------------------	---	------------	---

Madame le Maire rappelle également que l'Association « Service Repas » de Vatan a servi au cours de l'année 2015, 4 277 repas et que la participation sollicitée auprès de la commune est de 0.70 € par repas, ce qui représente une somme arrondie de 3 000 €.

Madame le Maire propose de verser à l'Association « Service Repas » une subvention s'élevant à la somme de 3 000 €.

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

Accorder une subvention de 3 000 € à l'Association « Service Repas » de Vatan.

Voix pour	18	Voix contre	0	Absentions	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

6) Finances - Domaine de la Chesnaye / Proposition de convention de servitude avec ERDF - n° 2016.02.13

Madame le Maire précise à l'Assemblée que la Société C.E.R VINCENT installée à ANJOUIN est chargée par ERDF du projet suivant :

Etablir à demeure un câble électrique souterrain sur une longueur d'environ 26 mètres lieu-dit
« la Chesnaye » sur la Commune de Guilly section ZP n°34.

ERDF propose à la Commune de conclure une convention de servitude pour les travaux à venir et de verser à titre de compensation une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros.

Après en avoir débattu et délibéré, veuillez :

 Accorder la proposition d'ERDF de conclure une convention de servitude ainsi que de verser à titre de compensation une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros.

Voix pour 18 Voix contre 0 Absentions 0

7) Questions diverses

- Monsieur Bernard DEMARET, expose la demande d'un administré concernant l'installation d'un miroir chemin de la Poterne.
 - Madame le Maire précise qu'elle n'a jamais été sollicitée sur le sujet.
 - Madame le Maire informe qu'une fiche est mis à disposition au secrétariat pour toutes demandes des administrés et qu'elle sera transmise ensuite aux services techniques. Elle peut être également compléter par les élus à la demande des administrés. Elle rappelle que ce type de demande doit être examinée à la commission travaux et voirie et pas au coup par coup.
 - Monsieur BRACHET explique qu'un recensement de toutes les demandes va être effectué et qu'une étude va être faite auprès de la commission de travaux et voierie.
- Madame le Maire informe que 40 pigeons ont été tués lors de la battue aux pigeons. Une réunion est prévue avec la Société Communale de Chasse de Vatan pour mettre en place une fois par mois une battue aux pigeons. Un travail de recensement des maisons abandonnées est en cours.
- Monsieur Didier PERRICHON demande si par délégation, suite au nouvel organigramme, un adjoint peut avoir le pouvoir de police municipal.
 - Monsieur BRACHET lui apportera une réponse formalisée au prochain Conseil.